ESPE:

Le SNES-FSU ira-t-il jusqu'à revendiquer leur disparition?

Dans le rapport d'activité national et le pré-rapport, on lit que les ESPE « peinent à trouver leur rythme de croisière », que les stagiaires sont « surchargés de travail inutile », que la formation est « jugée souvent inadaptée, lourde et stressante », « trop théorique », « en décalage avec le parcours du plus grand nombre ». Une « perte de temps » en somme, à tel point que « les ESPE ont maintenant quatre ans mais si aujourd'hui elles étaient menacées de disparition il n'est pas sûr qu'elles soient défendues par ceux qui y ont suivi les formations. » Le SNES-FSU juge si sévèrement la formation dispensée à l'ESPE que face à un « nombre d'heures de master [qui] tend à s'harmoniser à la baisse entre les ESPE et à l'intérieur d'une même ESPE », il en vient à préférer revendiquer un cadrage national encore plus fort plutôt qu'à condamner la baisse des moyens.

A École Émancipée, nous partageons le constat des nombreux dysfonctionnements des ESPE, mais il faut veiller à ce que les analyses du SNES-FSU se fondent sur la racine des problèmes afin de construire des revendications qui puissent être portées fédéralement, pour améliorer sensiblement les conditions de travail et de formation dans les ESPE.

Les stagiaires sont loin d'être toutes et tous formé-es à l'ESPE (mais celles et ceux qui y sont formé-es réussissent plutôt mieux que les autres)

A lire le rapport d'activité national et le pré-rapport, on pourrait croire que le SNES-FSU croit que toutes et tous les stagiaires sont formé-es à l'ESPE, et que la formation qui y est dispensée se résume à l'année de stage. Mais la réalité est tout autre.

L'employeur, qui était seul aux manettes entre 2009 et 2013 (quand le concours était placé après le master), a conservé la responsabilité de la formation des stagiaires réputé-es assez expérimenté-es pour enseigner, et placé-es à temps plein devant élèves.

Quant aux stagiaires à mi-temps devant élèves, des rectorats ont repris en main une partie de la formation de certain-es d'entre eux, au prétexte de son adaptation à leur parcours antérieur : dans certaines académies, les stagiaires à mi-temps devant élèves et déjà titulaires d'un M2 ou dispensé-es de diplôme, sont en effet presque intégralement « dispensé-es » de formation à l'ESPE, au profit de moments de regroupements avec les stagiaires à plein temps, sous la houlette de formateurs-trices désigné-es par l'inspection. Ces formations ne portent que très peu sur des objets disciplinaires mais plutôt sur ce qui sert à « accompagner » les réformes.

Les ESPE n'ont donc pas le monopôle de la formation des enseignant-es, et c'est bien dommage, car ce sont les étudiant-es formé-es en M1 à l'ESPE qui réussissent le mieux les concours¹, puis celles et ceux qui y suivent un M2 MEEF complet qui ont le plus de chances d'être titularisé-es à l'issue de leur année de stage².

Les conditions de travail et de formation dans les ESPE ne cessent de se dégrader

Intégrées aux universités, les ESPE subissent de plein fouet les conséquences de la loi LRU : moyens très

1 « ce sont les étudiants inscrits dans les ESPE qui ont les plus grandes chances de réussir le concours, y compris s'ils sont moins diplômés, que les étudiants hors ESPE ou les candidats ayant d'autres statuts (comme actif occupé ou chômeur). » Par exemple, « Les étudiants inscrits en ESPE représentent 22 % des candidats au CAPES externe de SES et 74 % des admis (respectivement 30 % et 71 % en physique-chimie). » (Marie David, Les Savoirs comme construction collective – Enquête au lycée général et en première année à l'université, thèse de doctorat, 2017).

2 Source : Performances des étudiants inscrits en ESPE à la session 2015 des concours enseignants et de personnels d'éducation externes du second degré public, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, document produit à l'occasion de la journée ministérielle sur les ESPE le 24/05/2016. Des chiffres plus récents quoique académiques, vont dans le même sens : à Nantes l'an dernier, 29 stagiaires du second degré inscrit-es à l'ESPE étaient considéré-es en grande difficulté : 11 en M2 (7 % des effectifs) et 18 en parcours adaptés (37 % des effectifs). A la fin de l'année, 62 certifié-es ont été convoqués à un entretien préalable à une décision de non-titularisation en fin d'année. Le gros des troupes était donc composé de stagiaires formé-es en grande partie par l'employeur et non par l'ESPE.

insuffisants, mise en concurrence de tou-tes contre tou-tes (universités, UFR, enseignant-es, étudiant-es...). Les formateurs et formatrices n'étant pas assez nombreux-ses, ces dernier-es ont en charge un nombre toujours plus grand d'étudiant-es. Les heures complémentaires sont supposées régler les problèmes, mais elles accroissent la charge de travail tandis que les tâches sont de moins en moins bien reconnues.

Par ailleurs, l'idée fausse selon laquelle « c'est le terrain qui forme » conduit au recrutement presque exclusif de formateurs et formatrices en temps partagé (qui partagent leur temps entre l'ESPE et une école, un collège ou un lycée). Mais la formation de ces personnels est réduite à portion congrue et aucun temps de concertation avec les autres formatrices et formateurs n'est prévu. Tout cela au détriment de la formation.

Enfin, la démocratie à l'ESPE n'est que de façade : l'employeur est sur-représenté dans ses différents conseils et instances, alors que les personnels et les usagers sont minoritaires. Les chiffres de la participation aux élections internes révèlent de faibles taux de participation.

A l'allègement de la formation, le SNES-FSU doit opposer celui du stage en responsabilité, et imposer une redéfinition du statut des ESPE et des contenus de formation

Si nous partageons le constat que les stagiaires sont actuellement surchargé-es de travail, nous ne croyons pas qu'alléger la formation soit la bonne solution. Les stagiaires seraient déjà moins submergé-es si le volume de leur stage en responsabilité baissait dans le sens des mandats du SNES et de la FSU (un tiers du temps de service sur le service du tuteur ou de la tutrice).

Le statut des ESPE doit être rediscuté. L'absence de démocratie interne n'est qu'un symptôme, tout comme le manque de moyens. Demander à ce que les personnels et usagers soient « mieux pris en compte » et que le budget soit « fléché » ne suffit pas : il faut que les personnels et usagers soient majoritaires dans les conseils de l'Ecole, et que les moyens soient abondés à la hauteur des besoins !

Quant aux contenus de la formation, ils sont certainement à revoir : histoire et épistémologie des disciplines et des savoirs scolaires, des processus et conditions d'apprentissage, conduite de la classe, politiques éducatives... A École Émancipée, nous défendons une formation de haut niveau. Nous revendiquons un recrutement à la licence et une formation rémunérée de deux ans délivrant le niveau master, non pour dévaloriser nos métiers, mais au contraire parce que nous pensons que deux années pleines et entières de formation, protégées de toutes autres exigences et contraintes, est une condition de l'amélioration des qualifications des enseignant-es, pour mieux se libérer des pressions hiérarchiques et faire réussir toutes et tous les élèves.

Raphaël Andere, Elise Baysse, Romain Gentner, Marie Haye, pour École Émancipée.